



Association « Amis de Wissant pour la protection de notre site

3, rue Chopin

62179 Wissant

<http://www.amisdewissant.com>

Préfecture de Département 62

Copie : Sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer

Copie : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Copie : Commune de Wissant

Objet : WISSANT Accélération de l'érosion de la Dune d'Aval.

Votre réponse du 29 août 2013

Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais.

Nous avons bien reçu votre courrier en référence, et vous en remercions.

Nous nous permettons de vous faire remarquer que la situation créée depuis l'enlèvement des blockhaus est bien celle d'une accélération de l'érosion de la dune d'Aval.

Comme l'indique le relevé qui vous a été transmis, le recul a été de 31 mètres en 11 ans (jusqu'en 2012), et a été de 11 mètres entre juillet 2012 à juillet 2013.

On est donc dans la situation que vous aviez évoquée dans votre autorisation de démolir les blockhaus, sous conditions de plan de gestion de la dune et du pied de dune, et sous signature de la DREAL.

En appui de ce qui précède, ci-joint deux photos prises le 10 octobre 2013 :

- Les pieux dits « brise-lames » semblent avoir un effet insuffisant sur les dites lames,
- Le pied de la dune est enlevé par les déferlantes, le ressac emporte le sable, il y a formation de falaises, qui ne tardent pas à s'effondrer à leur tour.

Nous vous saurions gré de mettre en place les moyens de protection durable auxquels vous vous étiez engagé, et nous tenons à votre disposition pour vous développer notre argumentation.

Dans cette attente, recevez Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d'Administration

Alain TOULEMONDE

Président.

13 octobre 2013.

PJ : Photos des « brise-lames » et de l'attaque de la dune le 10 octobre 2013.

